

Communiqué de presse

Bovins et sentiers pédestres

Invités sur un pâturage à bovins

Les bovins entretiennent notre paysage. En vous promenant dans une zone de pâturage, vous rencontrerez tôt ou tard des troupeaux bovins. Un comportement approprié à l'égard des animaux permet d'éviter les incidents.

Moudon VD, 25.06.2020 – Les vacances d'été approchent à grands pas. En raison de la situation due à la COVID 19, un nombre plus important de randonneurs, vététistes, marcheurs et autres amateurs de loisirs est attendu dans les pâturages. Les éleveuses et les éleveurs ont déjà remarqué que plus de personnes se déplacent sans forcément tenir compte de la présence des animaux, ignorent les indications et font preuve de peu de compréhension. Il faut également s'attendre à ce que davantage de personnes inexpérimentées se promènent dans les zones de pâturage. Ainsi, la probabilité d'incidents entre les promeneurs et le bétail augmente.

La famille d'abord !

Fondamentalement, les bovins sont des animaux pacifiques, qui ont un sens prononcé de la famille. La vie en troupeau leur assure protection et sécurité. Si des animaux se sentent menacés, en particulier s'ils sentent un danger pour leurs petits, c'est tout le troupeau qui se défend. Si les humains s'approchent trop près du troupeau – surtout lorsqu'ils sont accompagnés de chiens, cela peut être perçu comme une menace et déclencher des réactions de défense.

Lire et comprendre le comportement des bovins

Dans les zones de pâturage avec des sentiers de randonnée, les éleveurs et les éleveuses devraient faire pâturer seulement des troupeaux tranquilles ; ils doivent aussi prendre d'autres mesures adaptées à la situation.

Il est de la responsabilité des promeneurs de se comporter correctement envers les troupeaux bovins. Trois règles simples permettent de réduire considérablement le risque d'incidents.

Trois règles pour plus de sécurité

1. Rester à distance

Comme les humains, les bovins ont une zone individuelle, respectivement une distance de sécurité. Si cette dernière est franchie et que l'animal se sent menacé, il peut en résulter des réactions de défenses.

La distance de sécurité dépend de différents facteurs et ne peut pas être exprimée en mètres. On peut généralement affirmer que l'être humain se trouve dans la zone individuelle du bovin lorsque ce dernier interrompt son activité – brouter, ruminer, se reposer - et observe soudain attentivement l'humain.

Si on continue à se rapprocher, l'animal nous avertira plus avant par des réactions telles que souffler bruyamment, secouer la tête ou gratter la terre. Dans ce cas, il faut augmenter massivement la distance, contourner largement le troupeau et indiquer ainsi aux animaux « tout va bien – je ne suis pas un danger ! »

2. Ne jamais toucher les veaux

Les parents réagissent immédiatement, lorsqu'un inconnu touche leur enfant sans autre forme de procès dans la poussette ou sur la place de jeu. Une vache-mère réagira de manière tout aussi véhémement si des étrangers se dirigent vers son veau. C'est pourquoi il faut contourner largement les veaux et ne pas marcher entre les vaches et les veaux. De manière générale, il ne faut pas non plus toucher ou nourrir les animaux adultes. En secouant simplement la tête pour chasser les mouches, un bovin peut, au pire des cas, blesser sérieusement un homme.

3. Tenir les chiens en laisse

Indépendamment de la race, les chiens sont considérés par les bovins comme des prédateurs potentiels, du fait de leur aspect et de leur manière de se déplacer. Le chien de compagnie doit donc être mené de manière la plus discrète possible, tranquillement et à bonne distance du troupeau bovin. On ne doit pas le laisser se baigner dans les abreuvoirs. En aucun cas, il ne faut le laisser divaguer dans le troupeau. Même si votre propre chien s'en sort, cela peut accroître le comportement de défense du troupeau, comportement dont pâtiront toujours plus les prochains promeneurs, accompagnés ou non de chiens.

Dans le doute, il est conseillé de rebrousser chemin et de choisir, accompagné de son chien, un autre itinéraire. C'est particulièrement dans les régions où l'on trouve de grands prédateurs qu'il se peut que les troupeaux bovins réagissent plus vivement aux chiens de compagnie. Les offices de tourisme locaux peuvent vous donner des informations utiles pour planifier le chemin approprié pour une promenade avec un chien de compagnie.

Comportement en cas d'urgence

Du moment que l'on applique correctement les trois règles ci-dessus, le risque d'un incident est minime. Mais il peut quand même arriver que l'on se retrouve involontairement dans une situation difficile. Il est alors important de ressortir de la zone de sécurité rapidement, mais sans courir, pour redonner en silence de l'espace au troupeau et, si nécessaire, s'abriter derrière un arbre, une clôture ou sur un rocher, etc. En terrain pentu, il est conseillé de fuir à la montée.

Un objet tel que veste, un parapluie ouvert ou un sac à dos peut détourner un instant l'attention des animaux et permettre ainsi aux personnes de gagner quelques précieux instants pour se mettre à l'abri.

Lorsqu'on est accompagné par un chien, le comportement de défense du troupeau se fait toujours vis-à-vis du chien. Dans cette situation, ce dernier devrait toujours être immédiatement lâché pour pouvoir fuir, pendant que les personnes se retirent en sécurité. Il arrive malheureusement que le chien effrayé cherche refuge auprès de son maître et ramène ainsi le troupeau en colère. Il ne faut alors en aucun cas le prendre dans les bras ! En cas de problème, le chien doit toujours être éloigné des humains.

Parcours didactique sur les bovins

Afin d'informer le grand public de la manière de vivre et de se comporter des bovins et pour le rendre attentif au juste comportement en tant qu'invité sur les pâturages, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture a créé un parcours didactique composé de 15 panneaux informatifs. Un tel parcours se trouve p.ex. sur le Weissenstein SO. Le contenu de ces panneaux peut également être vu sur le site Internet du SPAA.

<https://www.bul.ch/view/data/6894/02%20FACHTHEMEN/06%20Alpwirtschaft/FR/2019%20Parcours%20didactique%20bovin.pdf>

Personne de contact pour toutes questions

Etienne Junod
Ingénieur Sécurité
etienne.junod@bul.ch
021 557 99 18

Cornelia Stelzer
Chargée de sécurité
cornelia.stelzer@bul.ch
062 739 50 40